

---

# DELIBERATIONS

---

## ***BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2026 :***

### **0 Approbation du procès-verbal du dernier bureau du 28/01/2026**

#### **1 Affaires administratives et financières**

- 1-1 Sortie de biens par mise à la réforme
- 1-2 Sortie de véhicules par cession
- 1-3 Désignation du prestataire pour le vote électronique des élections 2026 – Avenant n°1
- 1-4 Convention de partenariat entre le SDIS de la Manche et la Fabrique de Patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle
- 1-5 Approbation de la convention financière relative à la tarification des missions sanitaires effectuées par le SDIS de la Manche pour le SAMU 50
- 1-6 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »
- 1-7 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de services associées » - accord-cadre n°2022-009 RESAH
- 1-8 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Acquisition de solutions informatiques autour du poste de travail et prestations de services associées » - accord-cadre n°2023-R116-001 RESAH
- 1-9 Constitution d'un groupement de commandes entre le département de la Manche et le SDIS de la Manche pour les vérifications périodiques et réglementaires des installations techniques des bâtiments départementaux, des collèges, des bâtiments du SDIS de la Manche, de Manche Numérique et du Pôle Hippique de Saint-Lô
- 1-10 Appel à projet 2026 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance – FIPD
- 1-11 Convention pluriannuelle de partenariat établie entre le conseil départemental de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour les années 2023-2025 – Avenant n°1
- 1-12 Marché de fourniture d'habillement pour l'activité des sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours du Grand Ouest – Groupement n°2 – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché
- 1-13 Marché de fourniture de véhicules – Appel d'offres ouvert

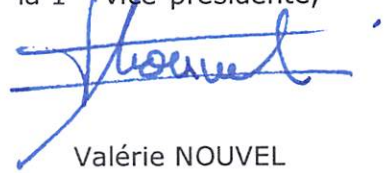
Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du

**28 AVR. 2026**

Je soussignée Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **27 AVR. 2026**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Carine GRASSET, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

**Objet : Approbation du compte financier unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 qui présente :

- **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 46 454 577,54 €
- Recettes : 46 940 859,58 €
- Résultat 2025 : 486 282,04 €
- Excédent reporté 2024 : 3 326 279,22 €
- Excédent de clôture : 3 812 561,26 €

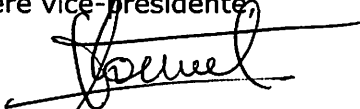
- **Section d'investissement**

- Dépenses : 11 955 753,56 €
- Recettes : 11 600 356,12 €
- Résultat 2025 : -355 397,44 €
- Excédent reporté 2024 : 4 947 790,23 €
- 
- Excédent de clôture : 4 592 392,79 €

- **Un solde des restes à réaliser en investissement de : -1 454 949,18 €**

- **Soit un excédent cumulé de clôture de 6 950 004,87 €**

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1ère vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3241-1, L.1612-12 et L.3312-6 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le compte financier unique 2025, adopté au cours de cette même séance ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

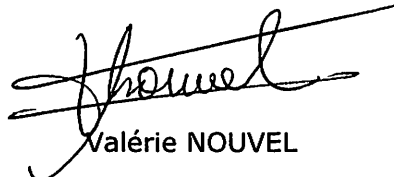
Constatant que le compte financier unique 2025 présente un solde d'exécution de la section d'investissement de 4 592 392,79 € et un résultat de la section de fonctionnement de 3 812 561,26 € ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Compte 001-Résultat d'investissement reporté : 4 592 392,79 €
- Compte 002-Résultat de fonctionnement reporté : 3 812 561,26 €

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

**Objet : Convention pluriannuelle (2026-2028) entre le Département de la Manche et le SDIS 50**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

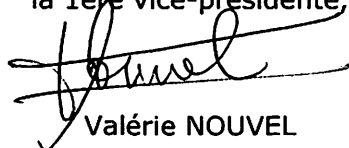
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Manche et le SDIS de la Manche pour la période 2026-2028, jointe en annexe.

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-5

**Objet : Convention constitutive du groupement de commandes permanent avec le conseil départemental pour l'achat du gaz naturel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

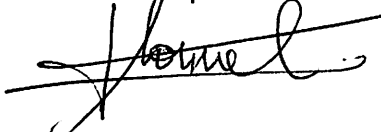
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes avec le conseil départemental pour l'achat de gaz naturel, joint en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention de groupement d'achat, dans laquelle le conseil départemental est désigné comme coordonnateur, jointe en annexe.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-6

**Objet : Mise en place d'une démarche de mécénat pour le SDIS de la Manche**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

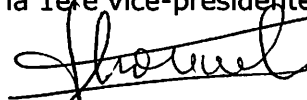
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les conventions de mécénat, en veillant à ce que chaque don bénéficie d'une affectation précise et soit enregistré conformément à la nomenclature M57.

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-7

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-11 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 1-5 du 2 septembre 2021 ;

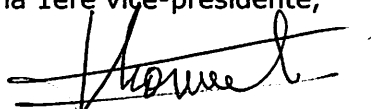
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions en matière de marchés publics, prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 1-5 du 2 septembre 2021.

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-8

**Objet : Actualisation de la tarification assise sur le coût moyen horaire homme (CMHH) des prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-2 modifié et L.1424-42 modifié ;

Vu la délibération n°1-4 du 26 juin 2025 actualisant les prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation ;

Vu le compte financier unique 2025 ;

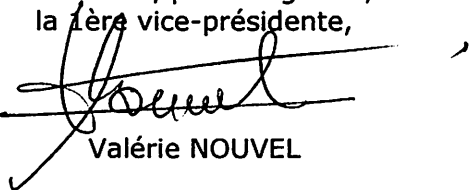
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'actualiser la tarification assise sur le Coût Moyen Horaire Homme (CMHH) à 229 €, et de fixer les taux de participation, tel que déterminé en annexe ;
- **PRÉCISE** que les articles 2 et 3 de la délibération du CASDIS du 10 décembre 2019, relatifs aux prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation restent en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à mettre en œuvre cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Modernisation de l'organisation interne de la Sous-Direction Santé (SDSA) – Restructuration des groupements fonctionnels**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1-1 du 6 avril 2023 relative à la modernisation de l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

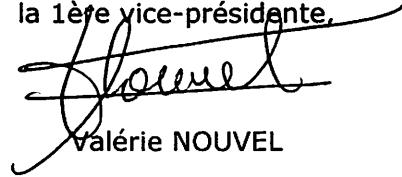
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création du Groupement des Appuis Opérationnels ;
- **VALIDE** la création du Groupement d'Analyse de la Réponse SUAP et des risques ;
- **VALIDE** l'affectation de la mission de développement des activités physiques et sportives au sein du groupement de la prévention de la santé ;

- **AUTORISE**, au regard des éléments visés ci-dessus, la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la Sous-Direction de la Santé (SDSA).

Certifie exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la  
Manche et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-2

**Objet : Modification du tableau des effectifs – Personnels PATS et Sapeurs-Pompiers Professionnels**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique, ouverte aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

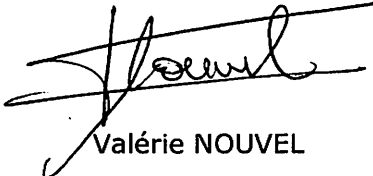
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE**

**Les suppressions et créations de postes selon le tableau suivant :**

<b>Suppression de postes</b>	<b>Création de postes</b>
1 poste de Rédacteur	1 poste de Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste ouvert aux cadres d'emplois des Adjoints administratifs et des Rédacteurs.
1 poste de Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste de catégorie A ouvert aux grades de Capitaine à Commandant  1 poste de catégorie A ouvert aux grades de Commandant à Lieutenant-colonel

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-3

**Objet : Recrutement de personnels saisonniers sous statut de sapeurs-pompiers volontaires contractuels (SPVC) – Saison estivale 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L 333-13 du code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

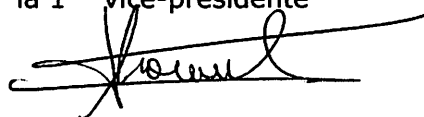
- **DECIDE** de créer, conformément à l'article L333-13 du code général de la fonction publique, 22 emplois non permanents de sapeurs-pompiers volontaires contractuels, à temps complet, suite à l'accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 ;

La rémunération sera fixée par référence au premier échelon du grade de sapeur de sapeurs-pompiers professionnels, à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités afférentes à ce grade et aux emplois temporairement occupés.

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les contrats des agents recrutés.

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente



✓ Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-4

**Objet : Modification du schéma d'encadrement**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2-3 du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du schéma d'encadrement ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les modifications du schéma d'encadrement, telles que présentées en annexe ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1ère vice-présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Novel', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-5

**Objet : Instauration d'une prestation d'action sociale – Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.731-4 du Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

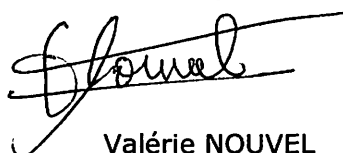
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés » (APEH) conformément à la réglementation en vigueur et aux critères détaillés dans le rapport de présentation.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-6

**Objet : Actualisation des taux d'indemnisation des astreintes**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

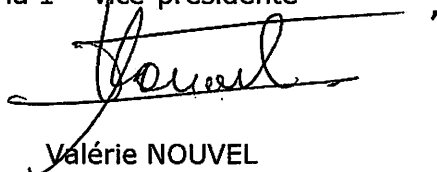
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le paiement des astreintes conformément à l'arrêté du 12 décembre 2025, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, conformément à l'actualisation et aux montants formalisés dans le tableau ci-dessous :

	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2025	A partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2025
Indemnités d'astreinte		
Semaine complète :	149.48	156.95
Du lundi matin au vendredi soir :	45	48.02
Week-end :	109.28	114.74
Nuit entre le lundi et le samedi :	10.05	10.55
Samedi ou journée de récupération :	34.85	36.59
Dimanche ou jour férié :	43.38	45.55

- **PRECISE** que ces montants sont applicables aux agents territoriaux hors filière technique.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Étaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Étaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-7

**Objet : Élargissement des conditions d'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux sous-officiers experts**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu la délibération du CASDIS n°2-3 du 27 mars 2024 relative aux conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;

Vu la délibération du CASDIS n°2-5 du 18 décembre 2024 relative à l'évolution des conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

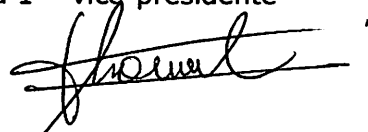
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la possibilité d'attribuer l'IAT à l'ensemble des sous-officiers experts du SDIS de la Manche exerçant des fonctions particulières, tant au sein des groupements que des Centres d'Incendie et de Secours (CIS).

Certifié exécutoire

Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-8

**Objet : Évolution de la gestion du volontariat – Repositionnement de la mission « promotion du volontariat » au sein du groupement des territoires**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1-1 du 6 avril 2023 relative à la modernisation de l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

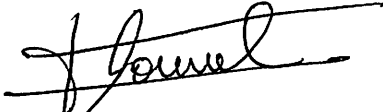
Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 6 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'affectation de la mission « développement et fidélisation du volontariat » au sein du groupement des territoires ;
- **AUTORISE**, au regard des éléments visés ci-dessus, la mise en œuvre de cette évolution au sein de la Sous-direction des Acteurs Opérationnels (SDAO).

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente

  
Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 mai 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 4 mai 2026

Étaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS, M. FRIGOUT, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL.

Étaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le directeur de cabinet*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, CDT DUCHEMIN, LTN LEGRAS, Mme COLIN, LCL POISSON, Mme MAILLARD, l'ADC TELLIER.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, M. MACE, M. PUISNEY BELLINI, Mme GUIOT, Mme RICHTER, MLC VIGOT, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

**Objet : Occupation de la base Louis-Paulou aux Îles Chausey – Convention d'occupation du domaine public entre le Conservatoire du Littoral, le SYMEL et le SDIS 50**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°4-1 du 5 mai 2022 du Bureau du conseil d'administration relative au projet d'implantation d'une annexe du centre de secours de Granville et de bureaux pour le SYMEL sur la base Louis Paulou des îles Chausey ;

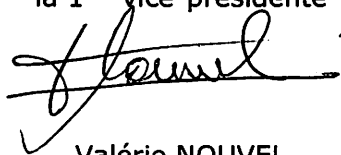
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 7 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public de la base Louis-Paulou, aux Îles Chausey, avec le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL).

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS de la Manche  
et, par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> vice-présidente

  
Valérie NOUVEL